

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mercredi 3 janvier 2018, à 19 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

M<sup>mes</sup>      Denise Mercier  
                  Lyne Vachon  
  
MM      Fernand Filion  
                  Marc Tanguay

Absences :

MM      Jacques Chabot  
                  Jasmin Cameron

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 19 heures et 00 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée.**

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 18-01-001**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIERES RESIDUELLES ET DES MATIERES RECYCLABLES;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

**Résolution n° 18-01-002**

**Adjudication de la soumission concernant la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables**

**ATTENDU**

que la municipalité n'a reçue qu'une seule soumission conforme pour la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adjuge la soumission des *ENTREPRISES J.L.R. ENR.*, au

montant total de (229 476.92 \$) pour la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

LES ENTREPRISES J.L.R. ENR	PRIX AVANT TAXES	TPS	TVQ	TOTAL
<b>2018</b>	64 889.75 \$	3244.49 \$	6472.75 \$	74 606.99 \$
<b>2019</b>	66 187.53 \$	3309.38 \$	6602.21 \$	76 099.12 \$
<b>2020</b>	68 511.25 \$	3425.56 \$	6834.00 \$	78 770.81 \$

**Résolution n° 18-01-003**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 heures et 10 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

---

Louisa Gobeil  
Mairesse

---

Carole Samson  
Directrice générale, secrétaire-trésorière